

Sommaire

Edito

Objectif Zéro Pesticide

Loi Labbé : Rappel des implications pour les jardiniers amateurs

Vie de l'association

Assemblée générale

Conseil de jardinier

La gestion de l'eau

Bonjour à tous(tes) les Jardiniers(ères).

Notre assemblée générale aura lieu le samedi 20 octobre 2018 au Foyer de la Cassotte.

Merci de venir car ce sera l'occasion d'échanger avec les membres du Conseil d'Administration.

Marie-Thérèse MICHEL



La charte de l'environnement de l'AJVFBE engage déjà ses adhérents à bannir les produits phytosanitaires, les pesticides et engrais chimiques, et à privilégier les produits ou techniques naturels (utiliser les purins d'ortie, de préle, de fougère etc.).

Bien que, respectueux de l'environnement, les membres de l'AJVFBE ne possèdent pas de pesticides, nous vous communiquons les points de collecte des produits phytosanitaires

Les pesticides non utilisés et leurs emballages mais aussi les produits chimiques d'entretien comme les peintures, les colles, l'antigel, l'essence de térébenthine, etc., ne sont pas des déchets comme les autres. Ils peuvent représenter un danger pour la santé et pour l'environnement s'ils ne sont pas collectés puis traités correctement.

Il existe une filière de gestion des déchets dite « à responsabilité élargie du producteur (REP) », qui rend responsable les fabricants de la gestion de ce type de déchets. Cette gestion différenciée est financée par une contribution dans le prix d'achat des produits. Ainsi « En achetant un produit, vous avez déjà financé son recyclage [...] donc le jeter dans la poubelle classique après son utilisation est un gâchis, pour la planète, mais aussi d'argent » (Pierre Charlemagne directeur général d'Eco Déchets Diffus Spécifiques (EcoDDS)).

L'ensemble du territoire est bien couvert par les lieux de collectes : Consulter la carte.

<https://www.ecodds.com/particulier/ou-deposer-vos-dechets-chimiques>

**JARDINER
AUTREMENT** 

LE SITE DE RÉFÉRENCE POUR JARDINER
SANS PESTICIDE

[HTTPS://WWW.JARDINER-AUTREMENT.FR](https://www.jardiner-autrement.fr)

LOI LABBÉ : RAPPEL DES IMPLICATIONS POUR LES JARDINIERS AMATEURS

La loi 2014-110 du 6 février 2014 appelée loi Labbé prévoit une interdiction d'usage et une restriction de vente de tous les produits phytosanitaires de synthèse dans les JEVI (Jardins et Espaces Végétalisés et les Infrastructures). Les seuls produits qui seront dorénavant utilisables par les jardiniers amateurs seront :

- Les produits de biocontrôle
- Les produits utilisés en agriculture biologique
- Les produits à faible risque

Les échéances de cette loi :

Depuis le 1^{er} janvier 2017 : interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse par l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public. Fin de la vente en libre-service des produits phytosanitaires de synthèse pour les particuliers.

Au 1^{er} janvier 2019 : La vente, l'usage et la détention de ces mêmes produits seront interdits pour les particuliers.

Vie de l'Association

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AJVFBE
20 octobre 2018 - de 09H00 à 12H00
Foyer des Jeunes Travailleurs de la Cassotte
18 rue de la Cassotte 25000 Besançon

Les adhérents recevront une convocation par lettre mentionnant l'ordre du jour.

**VOUS SOUHAITEZ VOUS IMPLIQUER DANS LA VIE DE L'ASSOCIATION !
REJOIGNEZ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

ADRESSEZ VOTRE CANDIDATURE AU SIÈGE DE L'ASSOCIATION
(PAR COURRIER OU PAR COURRIEL) **AVANT LE 14 OCTOBRE 2018.**

COMITÉ DE RÉDACTION

Directrice de la publication :
Marie-Thérèse MICHEL

Rédacteur en chef :
Marie-Thérèse MICHEL

Ont contribué à ce numéro :

- Marie-Thérèse MICHEL
- Luc DUREDON

Maquette :
Luc Duredon

Association des Jardins et Vergers
Familiaux de Besançon et Environs
4 rue des 2 Princesses
25000 Besançon
Tél. : 03 81 80 07 20
Courriel : ajvfbe@gmail.com

«*Nous ne connaissons la valeur de l'eau que lorsque le puits est sec.*»

La bonne gestion de l'eau est une nécessité. Elle s'inscrit dans une démarche éconologique. Connaissez-vous les mesures qui permettent de stocker et d'économiser l'eau au jardin ?

L'humus, élément primordial

Dans les sols c'est surtout la matière organique transformée (humus au sens strict) qui joue le rôle fondamental : d'abord elle assure la structure en agrégats, donc l'aération du sol, et favorise une économie favorable de l'eau et de l'air ; elle rend ainsi perméables les sols à granulométrie déséquilibrée (sols argileux ou limoneux, souvent tassés, dits battants) ; inversement, elle augmente la capacité de rétention de l'eau dans les sols qui sont au contraire trop perméables ou dépourvus d'éléments fins (sables). *L'humus peut retenir jusqu'à 15 fois son volume d'eau !* On comprend pourquoi l'apport de matière organique au sol est essentiel.

Une couverture pour lutter contre l'évaporation

Les sols accusent une perte naturelle d'eau surtout lorsque la température augmente. Pour limiter l'évaporation et l'évapotranspiration due au métabolisme des végétaux on peut recourir à plusieurs techniques.

La couverture du sol : sans couverture du sol en quasi permanence, il sera difficile de limiter l'évaporation. On peut utiliser le couvert végétal et le mulching : à l'aide de matières organiques (paille, tonte de gazon, bois raméal fragmenté (BRF), minérales ou de films en matière biodégradable de préférence, pour ne citer que ceux-là. Pour que le système soit efficace, il sera nécessaire d'appliquer une couche d'une épaisseur suffisante !

Travailler du sol - « Un binage vaut deux arrosages. »

Le binage sert à ameublir et aérer la couche superficielle du sol entre les plantes cultivées. En brisant une éventuelle croûte de battance qui se forme sous l'effet de l'arrosage, de la pluie et du piétinement, la pénétration de l'eau dans le sol est facilitée. L'évaporation de l'eau du sol est également limitée. En effet, le binage permet de créer des conditions qui empêchent les remontées d'eau par capillarité vers la surface et de casser les fissures qui apparaissent dans le sol lorsque celui-ci est très sec.

Sobriété est reine

L'arrosage requiert une pratique raisonnée. Il est nécessaire de prendre en considération la capacité d'absorption du sol et les besoins de la culture en place. On conseillera l'utilisation d'un dispositif qui permet une distribution de l'eau « en pluie », voire en brumisation. Il faut toujours arroser tout autour de la plante et répartir l'eau sur l'ensemble de la zone d'irrigation. L'arrosage à un seul endroit

conduit à la croissance des racines d'un seul côté et donc à une moins bonne absorption des nutriments du sol. A l'inverse, déverser l'eau à flots est inutile. Outre le gaspillage que cela génère, cette méthode agresse par les lessivages répétés les sols qui n'ont pas le temps d'absorber l'eau. Elle ruisselle emportant avec elle des éléments utiles au sol et aux cultures. D'autre part, un excès d'eau (qui stagne) empêche les racines de respirer : les cellules des racines se noient sans oxygène.

Un jardinier bon gestionnaire veillera également à la météo. Il est inutile d'arroser si on est assuré qu'il pleuvra ! Pourquoi se priver d'arroser ses plantes avec de l'eau non calcaire, de l'eau de pluie de préférence, gratuite et de la meilleure qualité ? Un pluviomètre placé dans son jardin donnera des informations sur la quantité d'eau tombée (pour mémoire : une graduation correspond à un millimètre d'eau soit un litre par m²). La récupération de l'eau de pluie à l'aide de réservoirs doit être la règle lorsqu'on dispose du matériel adéquat.

Réguler l'apport en eau

Pour une diffusion économique il existe divers systèmes de goutteurs, des réservoirs, tubes, bouteilles ou poteries (voir ci-dessous, encadré sur les Oyas) disposés au pied des plants. On peut « régler » le débit pour un apport adapté aux besoins des végétaux.

L'humus peut retenir jusqu'à 15 fois son volume d'eau !
On comprend pourquoi l'apport de matière organique au sol est essentiel.

Arroser le matin ou le soir ?

De manière générale, il est déconseillé d'arroser en plein soleil car l'eau risque de s'évaporer. Si vous arrosez le soir, l'eau a du temps pour pénétrer dans le sol et pour être absorbée par les plantes ; mais si les feuilles restent humides la nuit, cela peut favoriser des maladies. Le matin, les feuilles seront plus vite sèches mais l'eau aura moins de temps pour pénétrer dans le sol et être absorbée, à cause de la chaleur.

Alastair Culham, botaniste à l'université de Reading qui rédige un article sur ce sujet dans The Conversation, conseille plutôt d'arroser tôt le matin, ce qui laisse le temps aux plantes de se sécher. Arrosez bien au niveau du sol, et non sur la plante. Si vous paillez autour de la plante, cela aidera à retenir l'eau.

Toutes ces pratiques de gestion de l'eau au jardin tendent vers cette démarche éconologique. Les adopter, c'est bénéficier d'un gain de temps et limiter les fatigues de l'arrosage qui peut rapidement se transformer en corvée. Vous constaterez rapidement les bénéfices de ce système gagnant/gagnant.

Luc DUREDON



Photo © Luc DUREDON

Comme tout être vivant, les plantes ont besoin d'eau pour vivre. Elle sert notamment à transporter les nutriments du sol jusqu'aux cellules. La plante doit aussi remplacer l'eau qu'elle perd par évapotranspiration au niveau des stomates, des ouvertures qui servent aux échanges gazeux.



Photo D.R.

La matière organique transformée (humus au sens strict) joue un rôle fondamental.



Photo © Luc DUREDON

Un binage vaut deux arrosages !



Photo D.R.

Les Oyas sont des pots en céramique micro-poreuse que l'on enterre près de ses plantations et que l'on remplit d'eau. Elles diffusent lentement dans le sol l'humidité nécessaire à la plante. Cet arrosage constant et sans excès évite de stresser les plantes. Il maintient le substrat meuble, humide et favorise le développement de la faune et de la microflore, autant de facteurs favorables à un meilleur développement des plantes. Les Oyas de tailles adaptées peuvent se glisser dans toutes les cultures. La fréquence de remplissage varie de 3 à 9 jours. Les traces les plus anciennes connues ont été relevées en Chine il y a 4 000 ans.

Suivez l'Info des Jardins et Vergers
et toute notre actualité sur :
www.ajvfbe.com